

ECHANGE

1634

Aubière

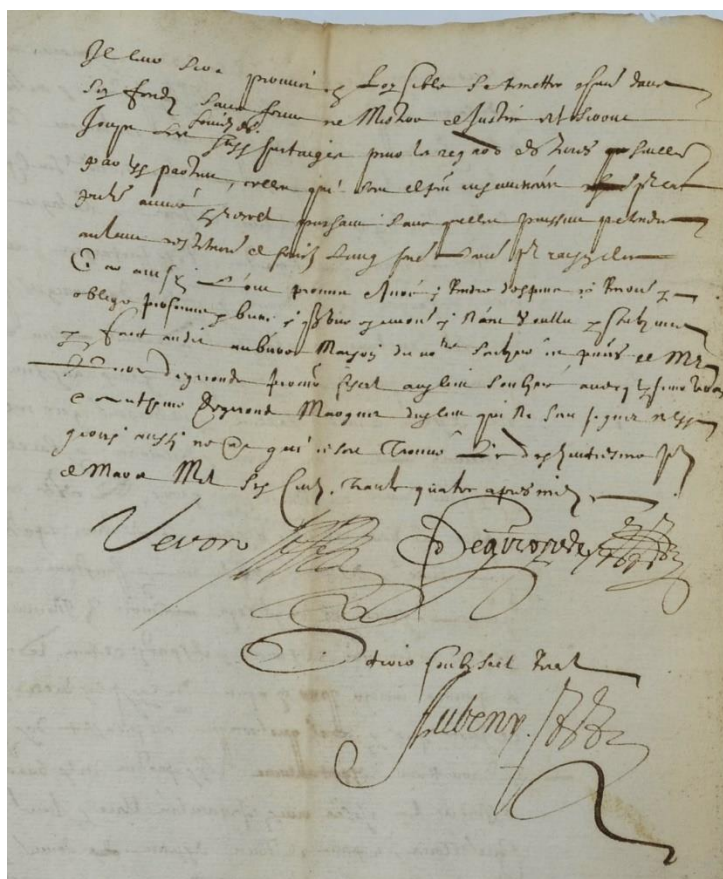
Echange de 1634

Vous trouverez ci-dessous le seul échange qui a été passé entre Aubiérais ou autres par devant maître Gilbert Aubeny, notaire royal à Aubière, durant l'année 1634.

Les textes ne sont pas toujours présentés dans leur transcription intégrale, mais l'essentiel des faits, des données et des personnes présentes et/ou concernées par ces actes est soumis à votre connaissance.

1634-03-18_Permutation entre Jehan Veron et Jacques et Anthoine Gioux

Permutation du 18 mars 1634 entre honorable homme Jehan Veron, greffier de la Chambre de Mrs les présidents, lieutenants, conseillers en l'Election de Basse-Auvergne à Clermont, y résidant, et Jacques Gioux laîné et encore Anthoine Gioux son fils, de ce lieu d'Aubière.



Dernière page de la permutation du 18 mars 1634 (AD 63 – cliché P. Bourcheix)

Ledit sieur Veron a baillé à Anthoine Gioux seul :

- ♦ Une terre située dans la justice d'Aubière et au terroir du Sezot, de cinq quartellées, joignant la terre d'Anthoine Degironde de midi, la terre dudit Jacques Gioux de jour, et la terre de sr Victor Taillandier de nuit ;
- ♦ plus une autre terre en ladite justice et terroir, de trois quartellées, joignant le grand Chemin allant dudit Aubière à Clermont de nuit, la terre de Guillaume Arnould de midi et bize, la terre de Jehan Thevenon de jour ;

♦ plus une autre terre en ladite justice et au terroir de las Pedas, d'un journal, joignant la terre du notaire soussigné de nuit, la vigne des hoirs de M^e Charles Dupuy de jour et la vigne de Blaise Romain de midi, et la vigne de Guillaume Gioux d'autre partie ;
♦ Plus une autre en ladite justice et au terroir de Mallemousche, d'une éminée, joignant la terre de Gilbert Jallud par sa femme d'une part, la terre de Jehan Chastanier à cause de sa femme d'autre, et la terre de François Ribeyre d'autre partie ;
Et encore ledit Veron a baillé audit Jacques Gioux une vigne située dans la justice d'Aubière et au terroir de la Badde, de deux œuvres et demie, joignant la vigne de feu Blaise Mailhot de nuit, lecdict commun de midi et la vigne de Martin Bourcher de bize d'autre partie.
Lesdits héritages aux cens et charges accoutumés et quitte néanmoins d'arrérages jusque huy. Lesquels héritages le sieur Veron les a acquis depuis peu de temps comme des biens de M^e Hugues Dumolin.

Et en échange, ledit Anthoine Gioux a baillé audit Veron, une terre avec deux noyers y plantés, située dans la justice d'Aubière et au terroir de las Champs, d'un journal, joignant au grand Chemin de bize, le pré dudit Veron de midi, et la terre de M^{re} Jehan Degironde de nuit, la terre de dame Jehanne Taillandier de jour d'autre partie. Et ledit Jacques Gioux a aussi baillé en échange une vigne en ladite justice et au terroir de las Faissas sive de Roche Genès, d'une œuvre et demie, joignant la terre du notaire soussigné de midi, la vigne dudit sr Veron de jour et la vigne de François Ribeyre de nuit d'autre partie. Lesdits héritages aussi aux cens et charges accoutumés et quitte d'arrérages jusque huy.
Et la terre en dernier lieu confinée et baillée par ledit Anthoine Gioux audit sieur Veron étant de plus grande valeur et estimation que celle en premier lieu confinée et baillée par ledit Veron audit Anthoine Gioux, en ce cas, et pour le droit de plus-value, ledit sieur Veron a payé audit Anthoine Gioux la somme de vingt-sept livres tournois...
Fait audit Aubière, maison du notaire soussigné avec ledit sieur Veron et Anthoine Degironde marquet dudit lieu, qui n'a su signer ni lesdits Gioux aussi, le 18^{ème} jour de mars 1634 après midi (M^e Gilbert Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 50 - A.D. 63).



*Les textes ont été transcrits et annotés par Pierre Bourcheix (2026).
Les photos des actes sont de Pierre Bourcheix et tous les actes sont issus des Archives départementales du Puy-de-Dôme.*